

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NOM DU PRODUIT : Essences minérales

MI100-00

SECTION 01 : INFORMATIONS SUR LE PRODUIT ET INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

FABRICANT: Comme ci-dessus
 PRÉPARÉ PAR: Département de production
 DATE DE VERSION : 15-déc-14
 N ° DE TÉLÉPHONE.: (877) 505-2425
 N° DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : (613) 996-6666
 FAMILLE CHIMIQUE: Aucun connu FORMULE CHIMIQUE: Sans objet
 MASSE MOLÉCULAIRE: N. Av. UTILISATION DU MATÉRIEL : N. Av.
 SYNONYMES : Solvant Stoddard ; Varsol

SECTION 02 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Dangereux	Conc.	DL/50	CL/50	
Ingrédients	Environ. % N° CAS	(RTE/SPEC)	(RTE/SPEC)	TLV
64742-47-8 Lumière Distillat Hydrotraité Solvant	100 % N.Av.	5 g/kg	N. Av.	N. Av.

SECTION 03 : IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE D'ENTRÉE

Yeux: Légèrement irritant, mais ne provoque pas de lésions des tissus oculaires.
 Peau: Très faible degré de toxicité par absorption cutanée. Cependant, un contact fréquent ou prolongé peut irriter la peau et provoquer une dermatite.
 Inhalation: Des concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons ; peut causer des maux de tête et vertiges; peut être anesthésique et peut provoquer d'autres effets sur le système nerveux central.
 Ingestion : Faible degré de toxicité. Cependant, de petites quantités de vomissements peuvent provoquer une grave irritation des poumons.

SECTION 04 : PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau: Laver avec de grandes quantités d'eau et de savon. Retirer les vêtements contaminés, y compris les chaussures.
 Lentilles de contact: Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, consulter un médecin si l'irritation persiste.
 Inhalation, aiguë: Les sauveteurs doivent porter une protection respiratoire. Retirer immédiatement de la zone contaminée. Appliquer la respiration artificielle si la respiration s'est arrêtée. Appelez un médecin.
 Ingestion: En raison de la possibilité d'aspiration dans les poumons, ne pas faire vomir, rester à distance et appeler un médecin.

Notes au médecin : N.Av.

SECTION 05 : RISQUE D'EXPLOSION D'INCENDIE ET MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABLE?	Non
SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS ?	Combustible.
POINT D'ÉCLAIR (TCC) (C) :	42
LIMITES D'INFLAMMATION :	LIE (% PAR VOL.): 1 UEL(% PAR VOL): 5
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (C)	240
MOYENS D'EXTINCTION	Utiliser des produits chimiques SECS, du CO ₂ , de la mousse d'alcool ou de l'eau pulvérisée.
PROCÉDURES SPÉCIALES :	Combustible. Les vapeurs forment un mélange inflammable/explosif avec l'air entre les limites supérieure et inférieure d'inflammabilité. N'utilisez pas d'eau sauf comme brouillard. Les conteneurs exposés à la chaleur intense d'un incendie doivent être refroidis avec de l'eau pour éviter une augmentation de la pression de vapeur qui pourrait entraîner la rupture du conteneur. Les zones du conteneur exposées à une flamme directe doivent être refroidies avec de grandes quantités d'eau si nécessaire pour éviter l'affaiblissement de la structure du conteneur. Ne pas entrer dans un espace d'incendie confiné sans vêtements de protection adéquate et sans appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	Non disponible
RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	Non disponible
SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE STATIQUE	Pas disponible
SENSIBILITÉ AUX IMPACTS MÉCANIQUES :	Pas disponible

SECTION 06 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Procédure en cas de fuite et de déversement : Porter un équipement de protection approprié. Les déversements ou rejets doivent être signalés, si nécessaire, aux agences locales, étatiques et fédérales appropriées. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Les équipements de manutention doivent être mis à la terre. Isoler la zone dangereuse et restreindre l'accès. Essayez de travailler au vent du déversement. Évitez tout contact direct avec le matériau. Porter un appareil respiratoire approprié (le cas échéant) et des vêtements de protection. Arrêtez la fuite seulement si vous pouvez le faire en toute sécurité. Endiguer et contenir les déversements terrestres ; contenir les déversements d'eau par un boom. Utilisez du brouillard d'eau pour éliminer les vapeurs ; contenir le ruissellement. En cas de déversements importants, retirer par des moyens mécaniques et placer dans des conteneurs. Absorber les résidus ou les petits déversements avec un matériau absorbant et les mettre dans des conteneurs étanches pour élimination. Rincer la zone avec de l'eau pour éliminer les traces de résidus.

SECTION 07 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manipulation et exigences de stockage

Les surfaces chaudes peuvent suffire à enflammer le liquide même en l'absence d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs peuvent s'accumuler et se propager vers des sources d'inflammation éloignées et provoquer un retour de flamme. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits dangereux. Éteignez les veilleuses, les cigarettes et éteignez les autres sources d'inflammation avant utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs disparaissent. Ne pas mettre sous pression les fûts pour les vider. Sécher les vêtements contaminés à l'air libre dans un endroit bien ventilé avant de les laver. Éviter de respirer les vapeurs et tout contact prolongé ou répété avec la peau. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin de toute source de chaleur et d'inflammation. Utiliser une ventilation antidéflagrante pour éviter l'accumulation de vapeur.

SECTION 08 : ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE / CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

GANTS/TYPE :	Gants imperméables résistants aux produits chimiques.
RESPIRATEUR/TYPE :	Un respirateur NIOSH/MSHA avec cartouche pour vapeurs organiques.
ŒIL/TYPE :	Lunettes de protection.
AUTRE/TYPE :	Pas disponible

CONTRÔLE INGÉNIERIE La ventilation mécanique est recommandée pour toutes les situations intérieures afin de contrôler les émissions fugitives. Les équipements électriques et mécaniques doivent être antidéflagrants. Les concentrations dans l'air doivent être maintenues en dessous de la limite inférieure d'explosivité à tout moment ou en dessous de tout moment ou en dessous de la valeur limite seuil recommandée si du personnel non protégé est impliqué. Ventilation locale recommandée lorsque la ventilation mécanique est inefficace pour contrôler les concentrations atmosphériques inférieures à la limite d'exposition professionnelle recommandée. Pour l'entrée du personnel dans des espaces confinés (c'est-à-dire des réservoirs de stockage en vrac), une procédure appropriée d'entrée dans un espace confiné doit être suivie, y compris la ventilation et l'analyse de l'atmosphère du réservoir. De l'air d'appoint doit toujours être fourni pour équilibrer l'air évacué (soit de manière générale, soit localement).

SECTION 09 : PROPRIÉTÉ PHYSIQUE ET CHIMIQUE

ÉTAT PHYSIQUE/APPARENCE :	Liquide (clair)		
ODEUR:	Odeur d'hydrocarbure.	SEUIL D'ODEUR :	N. Av.

PRESSIION DE VAPEUR (mm Hg à 20 °C) : > 7 mm Hg		DENSITÉ DE VAPEUR (Air=1) : 4,8	
TAUX D'ÉVAPORATION (Éther = 1) :	N. Av.	GRAVITÉ SPÉCIFIQUE :	N. Av.
POINT D'ÉBULLITION (C) :	150-205	POINT DE CONGELATION (C)	N. Av.
Ph (% SOLUTION) :	N. Av.	% VOLATILE (POIDS) :	N. Av.
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (% P/P)	INSOLUBLE		

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CHIMIQUEMENT STABLE ? Oui

SI NON, DANS QUELLES CONDITIONS ?

INCOMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES SUBSTANCES Oui

SI OUI, AVEC LESQUELS : Agents oxydants.

RÉACTIVITÉ SPÉCIALE ET DANS QUELLES CONDITIONS Éviter la chaleur excessive, les flammes nues et toutes les sources d'inflammation.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : N. Av.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

LIMITE D'EXPOSITION DU MATÉRIEL N. Av.

CL 50 DU MATÉRIEL, ESPÈCE ET VOIE >5500 mg/m3 pendant 4 heures (Rat)

DL 50 DE MATÉRIEL, ESPÈCE ET VOIE >5 000 (Rat/Oral)

CANCÉROGÉNÉCITÉ DU MATÉRIEL N. Av.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION : N. Av.

IRRITATION DU MATÉRIEL Ce produit est irritant pour les yeux.

CAPACITÉ SENSIBILISANTE DU MATÉRIEL N. Av.

MATÉRIAUX SYNERGIQUES N. Av.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ AQUATIQUE Ne pas laisser le produit ou le ruissellement provenant de la lutte contre les incendies pénétrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les cours d'eau publics. Bloc de drains et fossés. Les zones de déversement doivent être nettoyées et remises dans leur état d'origine ou à la satisfaction des autorités. Peut être nocif pour la vie aquatique. Se biodégrade facilement dans l'eau.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Les priorités en matière de gestion des déchets (en fonction des volumes et de la concentration des déchets) sont : 1. Recycler (retraitement), 2. Récupération d'énergie (four à ciment, production d'énergie thermique, 3. Incinération, 4. Élimination dans une installation d'élimination des déchets autorisée. Ne pas tenter de brûler les déchets sur place. Incinérer dans une décharge autorisée avec l'approbation des normes environnementales. autorité.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

CLASSIFICATION TMD Classe

NUMÉRO ONU :

GROUPE D'EMBALLAGE :

Dispositions spéciales pour le transport Non réglementé par la Loi sur le transport des marchandises dangereuses lorsqu'il est transporté par route ou par rail dans des emballages ou des conteneurs de 454 L ou moins (déchets exclus).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION SIMDUT B3

Liquides combustibles

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

ABRÉVIATIONS UTILISÉES : N.Av. = Non disponible

N.App. / Sieste. = Sans objet

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ:

Bien que les informations contenues dans le présent document soient, à notre connaissance, exactes, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations ou la performance de tout produit. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les dommages accidentels ou directs de quelque nature que ce soit, y compris la négligence.

SOURCES:

Fiche signalétique du fournisseur

Pour des copies mises à jour d'une fiche signalétique, veuillez contacter Rexall Solution à l'adresse/numéro de téléphone à la page 1.

DERNIÈRE PAGE

Formulaire 074 révisé en août 2016